

**Nombre de membres en
exercice : 7**

Présents : 5

Votants : 6

Procès-verbal de la séance du 10 avril 2025

Le dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Madame Josette GAILLAC.

Sont présents : Josette GAILLAC, Alain BARBUSSE, Guy BAUDOIN, Jean-Louis CABANNES, Christiane GEMINARD

Représentés : Céline CUKIER représentée par Alain BARBUSSE

Excusés :

Absents : Jérôme GALTIER

Secrétaire de séance : Alain BARBUSSE

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 28 mars 2025
- Délibération vote des taux des Taxes Directes Locales 2025
- Affectation des résultats de fonctionnement 2024 (Budgets Commune de Bassurels et Service eau de Bassurels)
- Vote des Budgets primitifs 2025 (Budgets Commune de Bassurels et Service eau de Bassurels)
- Questions diverses

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points à délibérer suivants :

- Délibération achat de matériel spécifique pour le service technique de la commune de Bassurels – Demande de subventions
- Délibération travaux de rénovation thermique des logements communaux – Remplacement des volets en bois du logement de la maison Flandrin
- Délibération travaux de rénovation thermique des logements communaux – Réfection des menuiseries extérieures du logement de la maison Flandrin

Le Conseil municipal accepte ces 3 ajouts à l'ordre du jour à l'unanimité.

1) Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 28 mars 2025

Lecture est faite du Procès-verbal. Adopté à l'unanimité.

**2) Délibération : Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2025 -
DE_2025_010**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts ;

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition communaux des Taxes Directes Locales pour l'année 2025 comme suit :

	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	26.74	26.74
Taxe foncière non bâties (TFNB)	83.01	83.01
Taxe d'habitation (TH)	9.09	9.09
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	/	/

- **CHARGE** Madame le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - de transmettre l'état 1259 complété.

3) Affectation des résultats de fonctionnement 2024 (Budgets Commune de Bassurels et Service eau de Bassurels)

Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - Bassurels - DE_2025_011

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître un :
excédent de 181 031.92 euros

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	33 871.69
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	67 628.62
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	147 160.23
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	181 031.92
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	181 031.92
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	158 425.85
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	22 606.07
B. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	

Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - Service eau de Bassurels - DE_2025_012

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître un :
excédent de 5.39 euros

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	378.81
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	384.20
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	5.39
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	5.39
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	5.39

B. DEFICIT AU 31/12/2024

Déficit résiduel à reporter - dépense 002

4) Vote des Budgets primitifs 2025 (Budgets Commune de Bassurels et Service eau de Bassurels)

Vote du Budget primitif 2025 - Commune de Bassurels - DE_2025_013

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Bassurels,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du Budget de la Commune de Bassurels pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 826 748,10 euros

En dépenses à la somme de : 1 826 748,10 euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	90 350.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 292.00
014	Atténuations de produits	3 724.00
65	Autres charges de gestion courante	38 640.00
66	Charges financières	100.00
67	Charges spécifiques	800.00
023	Virement à la section d'investissement	25 682.07
042	Opérations ordre transfert entre sections	558.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		209 146.07

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	22 606.07
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 073.00
73	Impôts et taxes	3 000.00
731	Fiscalité locale	23 719.00
74	Dotations et participations	133 931.00
75	Autres produits de gestion courante	17 716.00
76	Produits financiers	1.00
77	Produits spécifiques	100.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		209 146.07

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	41 504.00
9002	MURS DIVERS	20 000.00
9003	TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX	6 000.00
9004	SALLE MULTIFONCTION ET MAIRIE	664 000.00
9007	Mur et terrasse de l'école	30 000.00
9012	AMENAGEMENT AIRE RETOURNEMENT BASSU	70 000.00
9013	MONUMENT AUX MORTS	800.00
9014	ACQUISITION BVSM	5 000.00
9015	RENOVATION ENERGETIQUE LOGEMENTS	39 000.00
9016	ADRESSAGE	20 000.00
9017	Recensement chemins ruraux commune	11 515.96
9028	CIMETIERE ET AMENAGEMENTS	17 000.00
9033	Intempéries 2024 Aire Cote	50 000.00
9034	INTEMPERIES 12 JUIN ET 19 SEPT 2020	16 000.00
9035	VOIRIE AIRE DE COTE	50 000.00
9036	VOIRIE DIVERS	100 000.00
9041	AMENAGEMENT SALIDES	140 000.00
9043	RESTAURATION PETIT PATRIMOINE	10 000.00
9048	EQUIPEMENT SECURITAIRE	10 000.00
9051	OBSERVATOIRE CIEL ETOILE	80 000.00

9052	ACHAT GROS MATERIEL	6 000.00
9053	MAISON FORESTIERE MARQUAIRES	140 000.00
9054	VEHICULE UTILITAIRE	1 100.00
9069	Equipement cuisine bâtiment	45 682.07
9070	MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQU	44 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 617 602.03

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	489 674.15
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 100.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	158 425.85
13	Subventions d'investissement	1 500.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 004.00
021	Virement de la section de fonctionnement	25 682.07
040	Opérations ordre de transfert entre sections	558.00
9004	SALLE MULTIFONCTION ET MAIRIE	497 427.63
9007	Mur et terrasse de l'école	6 000.00
9012	AMENAGEMENT AIRE RETOURNEMENT BASSU	16 663.00
9015	RENOVATION ENERGETIQUE LOGEMENTS	28 299.00
9016	ADRESSAGE	9 250.00
9028	CIMETIERE ET AMENAGEMENTS	5 226.00
9033	Intempéries 2024 Aire Cote	30 000.00
9034	INTEMPERIES 12 JUIN ET 19 SEPT 2020	9 965.00
9035	VOIRIE AIRE DE COTE	43 605.58
9036	VOIRIE DIVERS	7 909.00
9041	AMENAGEMENT SALIDES	80 000.00
9043	RESTAURATION PETIT PATRIMOINE	3 000.00
9051	OBSERVATOIRE CIEL ETOILE	50 076.75
9052	ACHAT GROS MATERIEL	10 920.00
9053	MAISON FORESTIERE MARQUAIRES	51 200.00
9054	VEHICULE UTILITAIRE	16 116.00
9069	Equipement cuisine bâtiment	20 000.00
9070	MATERIEL INFORMATIQUE ET	20 000.00

	BUREAUTIQUE	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 617 602.03

Adopté à l'unanimité

Vote du Budget primitif 2025 - Service eau de Bassurels - DE_2025_014

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2025 du Service eau de Bassurels,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du Budget du Service eau de Bassurels pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 57 049,59 euros

En dépenses à la somme de : 57 049,59 euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 592.58
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 400.00
014	Atténuations de produits	685.00
042	Opérations ordre transfert entre sections	11 793.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00
67	Charges exceptionnelles	1 150.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 720.58

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	5.39
042	Opérations ordre transfert entre sections	8 815.19
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 100.00
74	Subventions d'exploitation	6 700.00
77	Produits exceptionnels	100.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		21 720.58

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

040	Opérations ordre transfert entre sections	8 815,19
9020	TRAITEMENT ARSENIC EAU POTABLE	2 000.00
9031	STATION EPURATION SALIDES	9 000.00
9032	Réseau AEP extension Cripsoules	8 500.00
9050	Réfection Canalisations	7 013.82
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		35 329.01

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	15 136.01
040	Opérations ordre transfert entre sections	11 793.00
9031	STATION EPURATION SALIDES	5 000.00
9032	Réseau AEP extension Cripsoules	3 400.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		35 329.01

Adopté à l'unanimité

5) Délibération achat de matériel spécifique pour le service technique de la commune de Bassurels - Demande de subventions - DE_2025_015

Madame le Maire propose d'acheter du matériel spécifique pour le service technique communal, à savoir :

- Tête de broyage adaptable sur la mini-pelle,
- Rampe de chargement (pour charger du matériel dans le véhicule communal),
- Plaque vibrante (pour les travaux de voirie).

Madame le Maire présente le devis demandé pour l'achat de ces 3 équipements qui s'élève à un montant total de 4 970.00 € HT.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subventions au titre de la DETR 2025 pour l'achat de ce matériel spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition d'achat de matériel spécifique pour le service technique par la commune de Bassurels.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2025 au taux de 50 %** pour l'achat de matériel spécifique (tête de broyage, rampe de chargement et plaque vibrante) pour le service technique de la commune de Bassurels pour un **montant total prévisionnel de 4 970.00 € HT**.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour déposer la demande de subventions et faire l'acquisition du matériel lorsque le dossier de demande de subventions sera déclaré complet.

6) Délibération travaux de rénovation thermique des logements communaux - Remplacement des volets en bois du logement de la maison Flandrin - DE_2025_016

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que nous avons lancé la rénovation énergétique des trois logements communaux, à raison d'un par an.

Considérant que nous avons obtenu une subvention de l'Etat au titre des Fonds Verts en 2023 pour la rénovation énergétique des 3 logements communaux ;

Considérant que nous avons obtenu des subventions du Département de la Lozère au titre du FRAT 2025 pour la rénovation énergétique du logement de la maison Flandrin ;

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Menuiseries Causses Cevennes d'un montant total HT de
6 026.00 € pour le remplacement des volets en bois du logement de la maison Flandrin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Menuiseries Causses Cevennes d'un montant total HT de 6 026.00 € pour le remplacement des volets en bois du logement de la maison Flandrin.

- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire pour ces travaux.

7) Délibération travaux de rénovation thermique des logements communaux - Réfection des menuiseries extérieures du logement de la maison Flandrin - DE_2025_017

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que nous avons lancé la rénovation énergétique des trois logements communaux, à raison d'un par an.

Considérant que nous avons obtenu une subvention de l'Etat au titre des Fonds Verts en 2023 pour la rénovation énergétique des 3 logements communaux ;

Considérant que nous avons obtenu des subventions du Département de la Lozère au titre du FRAT 2025 pour la rénovation énergétique du logement de la maison Flandrin ;

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Martinazzo Refait ta Maison d'un montant total HT de
5 900.00 € pour la réfection des menuiseries extérieures du logement de la maison Flandrin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Martinazzo Refait ta Maison d'un montant total HT de 5 900.00 € pour la réfection des menuiseries extérieures du logement de la maison Flandrin.

- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire pour ces travaux.

8) Questions diverses

a) Modification du temps de travail du poste d'agent technique polyvalent : Madame le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de service en passant de 16 heures à 20 heures. Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition. L'employé communal est d'accord pour cette augmentation de sa durée hebdomadaire de service. Le Comité Social Technique va être saisi pour avoir leur avis suivant la réglementation en vigueur. Quand nous aurons leur retour, nous pourrons délibérer pour mettre en place ce changement.

b) Construction de la mairie et salle : L'entreprise qui avait obtenu le marché pour le lot 12 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage est mise en liquidation judiciaire. Nous devons faire les démarches pour pouvoir résilier le marché signé et lancer une consultation d'entreprises pour ce lot.

c) Demandes de devis pour l'équipement des nouveaux locaux : nous devons demander des devis pour l'achat de matériel et mobilier pour le bâtiment mairie et salle multifonctions, à savoir :

- Equipements pour la cuisine,
- Matériel de bureau et informatique,
- Mobilier de bureau.

d) Congés de la secrétaire de mairie : le secrétariat de mairie sera fermé en raison des congés de la secrétaire de mairie du 28 avril au 16 mai 2025.

e) Débroussaillage du captage du Marquairès : un point est fait concernant la recherche d'une entreprise qui pourrait effectuer le débroussaillage du captage alimentant la maison forestière du Marquairès. Monsieur Martin Hugo est proposé et il pourrait être accompagné par des habitants de la commune.

f) Monsieur Fielbal a été contacté en tant que commissaire enquêteur pour savoir s'il accepterait de s'occuper du dossier de recensement des chemins ruraux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30 minutes.

Madame Josette GAILLAC
Président de séance

Alain BARBUSSE
Secrétaire de séance